

AR PREFECTURE

016-211601687-20190426-20190403D-DE  
Regu le 30/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil dix-neuf

Le 26 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2019

**PRÉSENTS :** MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER  
DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES – FAURE – SAVIN  
– SUTRE

**EXCUSES :** MMES GAILHOUSTET – LEVIN – MALLAH –  
MOUNIER

MM CABROLIÉ – ESTIENNE –

**POUVOIRS :**

MME MALLAH a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

M CABROLIÉ a donné pouvoir à M BOIVENT

M SUTRE a été nommé secrétaire.

**2019-04-03 D :**

**Objet : Amortissement pour les lanternes place de Mairie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les lanternes situées sur la Place de la Mairie au niveau du logement dit « des instituteurs » ont été installées.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'amortir la valeur « inventaire » de cet investissement soit 1 410,98 € à partir de 2020.

Monsieur le Maire précise que la durée d'amortissement peut être fixée de 1 à 5 ans par la collectivité et que les autres travaux du SDEG ont été précédemment amortis sur 5 ans.

Monsieur le Maire précise que cette délibération annulera et remplacera les délibérations n°2016-03-05 D et 2018-04-04 D concernant ce point uniquement. Monsieur le Maire précise que ces délibérations prévoyaient un amortissement antérieur à 2020 or la facture n'a été mandatée qu'en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour mettre en place un amortissement sur 5 ans soit 282,20 € par an à compter de 2020.

Fait à Jauldes, le 29 avril 2019

Le Maire

Eric SAVIN

